

## En partenariat avec

•••Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne,



point-justice  
Essonne

•••La Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne,



« Avec le concours financier de la Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne. »

•••Le Point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes,



•••Le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles Sud Est Francilien (CIDFF),



L'association AGE 91 propose des permanences juridiques physiques et téléphoniques.

## AGE 91 c'est aussi ...

### des actions à destination des professionnels

#### ••• Formation professionnelle continue

- . Droits et devoirs des adultes en situation de handicap
- . Prévenir l'épuisement professionnel
- . Travailler en équipe
- . La maladie de Charcot (SLA)
- . Protection juridique des majeurs
- . Initiation à la démarche éthique
- . Spécificités du travail de nuit ...



#### Demandez notre catalogue !

#### ••• Sensibilisations gratuites

Sessions courtes visant à sensibiliser les professionnels accompagnant des adultes en situation de handicap sur le thème :

#### « Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance »

Ces sessions gratuites sont financées par le Conseil départemental de l'Essonne.

Association AGE 91  
**01 64 99 65 05**

Pour plus de renseignements consultez notre site internet

[www.age91.org](http://www.age91.org)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



@associationAGE91

Association Loi 1901 créée le 29 juin 1995



## Permanences juridiques à destination des adultes en situation de handicap



**07 62 21 15 76**



point-justice  
Essonne



« Avec le concours financier de la Conférence des financeurs pilotée par le Département de l'Essonne. »

## L'objectif des permanences juridiques



Permanences juridiques **gratuites** s'adressant aux **adultes en situation de handicap**, à leurs **familles** et aux **professionnels**, notamment ceux des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap, **un juriste** :

- vous **écoute**, vous **informe** sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif,
- vous **aide** dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires,
- vous **oriente** vers les services compétents,
- **assure** 2 types de permanences juridiques qui vous sont destinées.

---

Le juriste peut également animer des réunions d'informations juridiques.

## Permanences physiques

### Au Point d'Accès au Droit d'Evry-Courcouronnes

10 rue du Marquis de Raies  
EVRY-COURCOURONNES

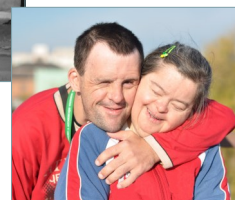
Les **1<sup>ers</sup>** et **3<sup>èmes</sup>** **jeudis** du mois

de 9h à 12h

Prendre **rendez-vous**

au **01 60 91 07 88**

Ces permanences sont assurées par un juriste du CIDFF Sud Est Francilien et s'adressent aux adultes en situation de handicap et à leur entourage.



## Permanences téléphoniques

# 07 62 21 15 76

**1<sup>ers</sup>, 3<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> mercredis**  
du mois, de 14 h à 17 h



**2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mercredis**  
du mois, de 9h à 12h

Un répondeur 24 h sur 24 est à votre disposition pour laisser un message.

---

Vous pouvez également écrire à :

**[padhandicap@age91.org](mailto:padhandicap@age91.org)**

Ces permanences sont assurées par un juriste du CIDFF Sud Est Francilien et s'adressent aux **adultes en situation de handicap**, à leurs proches et aux professionnels.